

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/11/2022

Dossier complet le :

25/11/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0355

1. Intitulé du projet

PROCEDURE D'AUTORISATION ET DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DU FORAGE DES FERRAGES -
Commune de TOURVES (83)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Régie des Eaux de la Provence Verte

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le directeur, Gildas BERROU

RCS / SIRET

8 8 1 6 8 0 6 2 3 0 0 0 1 7

Forme juridique

Régie

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17d. Dispositifs de captage ou de recharge artificielle des eaux souterraines Volume annuel compris entre 10 000m ³ /an et 200 000m ³ /an	La demande de prélèvement pour le forage des Ferrages s'élève à 80m ³ /h en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Le projet sera soumis à une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau - rubrique 1.3.1.0 (prélèvement en ZRE) et déclaration au titre de la rubrique 1.1.2.0. Une demande d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique sera également effectuée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de TOURVES a lancé une procédure de délimitation des périmètres de protection du forage des Ferrages afin de l'utiliser comme forage de secours.

La commune de TOURVES dispose actuellement de la Source des Lecques et en complément de cette source, deux forages, Messie Peire II et III.

En période de fortes précipitations, des problèmes de turbidité apparaissent dans la ressource principale. Les forages Messie Peire II et III alimentent alors la commune. Cependant, leur faible débit représente un risque pour l'alimentation en eau potable de la commune de Tourves. Le forage des Ferrages possède un débit largement supérieur aux forages Messie Peire II et III et permet de garantir une sécurité de production.

Un dossier préparatoire a été constitué en 2020 par ATEC HYDRO et un avis de l'hydrogéologue agréé a été constitué en février 2021.

4.2 Objectifs du projet

L'objet de cette procédure est la demande d'autorisation de prélèvement, de distribution et de traitement de l'eau extraite du forage des Ferrages pour l'alimentation en eau potable de la population de la commune de TOURVES et pour la protection de la ressource via l'instauration de différents périmètres de protection.

Cette demande d'autorisation constitue une sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de TOURVES.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage des Ferrages n'est actuellement pas équipé ni raccordé à la station de pompage Messie Peire. Le forage possède une cimentation au droit de l'extrados du tubage sur la totalité de la hauteur des alluvions qui interdit toute infiltration des eaux superficielles vers la nappe profonde et les échanges autour de l'ouvrage entre la nappe alluviale et la nappe profonde.

L'hydrogéologue agréé P. Fénard recommande dans son avis:

- d'inclure la tête de forage dans un local technique à toit démontable dont le sol serait rendu entièrement étanche (superficie de 3m² selon la norme NFX10-99) et de positionner cette tête de forage dans un tube plein, d'au moins 50cm de hauteur, ancré dans la dalle bétonnée.

- d'agrandir la clôture actuellement en place pour inclure dans le périmètre de protection immédiate des forages Messie Peire II et III le forage des Ferrages, respectant l'article R131-13 du code de la santé publique.

- d'étanchéfier le canal d'irrigation à proximité, dans le périmètre de protection rapprochée pour limiter les risques d'infiltrations d'eau superficielle potentiellement polluée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La REPV souhaite utiliser le forage des Ferrages comme secours en cas de contamination ou d'inondation de la source des Lecques. L'entretien du Périmètre de Protection Immédiate, défini par l'Hydrogéologue Agréé, sera effectué de manière manuelle et mécanique. Aucuns travaux autres que ceux nécessaires à l'alimentation en eau potable de la commune ne sont autorisées dans ce périmètre.

La demande de prélèvement s'élève à 80 m³/h :

- pour un volume journalier maximal de 1 200 m³/j, équivalent à un pompage journalier sur 15h.

- pour un volume annuel maximal de 182 500 m³/an.

Le débit d'exploitation annuel sollicité d'environ 180 000 m³/an correspond, d'après l'avis de l'Hydrogéologue Agréé, approximativement à 75% de la production annuelle (avec ce rendement de réseau à 86%) ou à 60% des besoins annuels futurs (en cas de rendement inchangé).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, rubrique 1.3.1.0 et de déclaration 1.2.1.0
- Demande d'autorisation au titre du Code de la Santé Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	60 m
Débit de prélèvement (dont débit prévu pour AEP de la commune de Tourves)	80 m ³ /h
Surface du Périmètre de Protection Immédiat (PPI) : 3 parcelles et 1 parcelle pp	6 800m ²
Surface du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) : 159 parcelles et 1 parcelle pp	0,32km ²
Surface du Périmètre de Protection Eloignée (PPE) : 280 parcelles et 1 parcelle pp	0,56km ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle 372 - section OD
Messie Peire
83 170 Tourves

Coordonnées géographiques¹

Long. 43°24'09"0 Lat. 05°56'09"7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le PPR du présent projet se trouve la zone ZNIEFF II 930020255 : Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le parc naturel régional de la Sainte Baume
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide 83CARTHAGE50 Le Caramy se trouve dans le PPR du présent projet. Cependant, le PPI se trouve à l'extérieur et l'impact du projet sera nul sur la zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un PPR Risque industriel approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude se trouve dans la zone de répartition des eaux ZRE_FXX.06D36 Sous-bassin de l'Argens (Caramy)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Partage le périmètre de protection immédiate avec les forages Messie Peire II et III servant à l'alimentation en eau potable de la commune de Tourves
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le présent projet se trouve à environ 1 km de la zone ZSC FR9301606 Massif de la Sainte-Baume
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage des Ferrages une autorisation de prélèvement maximum de 80 m ³ /h d'eau dans les calcaires jurassiques kimméridgiens sous couverture alluviale.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En cas de prélèvements soutenus, l'influence sera faible suivant les essais de pompage. Le forage des Ferrages complète la source des Lecques, ce qui rend négligeable l'impact des drainages (vois avis hydrogéologique en annexe 7).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place des périmètres de protection du forage des Ferrages n'aura pas d'impact sur la faune et la flore. Les travaux prescrits par l'Hydrogéologue Aggré sont très ponctuels et se tiendront sur la parcelle du PPI.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement est effectué en ZRE : Sous-bassin de l'Argens (Caramy) Du fait de l'utilisation comme captage de secours et compte tenu de l'aire d'alimentation de la masse d'eau concernée, l'incidence quantitative du forage des Ferrages sera faible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Alimentant en eau potable la population communale, l'eau se doit de respecter un certain niveau de qualité. Pour y parvenir, l'hydrogéologue agréé a émis des prescriptions dans son rapport visant à éviter et réduire les risques sanitaires pour la ressource captée.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déplacements et trafics seront limités à l'entretien du captage et de son périmètre immédiat.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les pompes sont implantées dans le local et ne seront pas sources de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les Périmètres de Protection modifient les usages présents sur des zones définies. Ces activités proscrites sont présentées dans l'avis de l'hydrogéologue agréé. Cependant, certaines de ces zones sont déjà concernées par ces restrictions par les PPC des forages Messie Peire II et III.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Elles sont communes avec des PPC des forages Messie Peire II et III.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La nature même du projet, soit la mise en place de périmètres de protection du forage des Ferrages consiste à éviter ou réduire les risques pour les eaux souterraines captées au niveau du captage.

Le projet suivra les prescriptions émises et les travaux proposés par l'Hydrogéologue Agréé dans son rapport de février 2021 joint en annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments évoqués dans ce formulaire, il n'apparaît pas nécessaire de soumettre le projet à évaluation environnementale.

Le prélèvement demandé (80 m³/h) est compatible avec la capacité de la ressource et les besoins de la commune : l'incidence est limitée au vu des essais de pompage et le captage a vocation à fonctionner en secours des captages existant de la commune.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Avis Hydrogéologue Agréé 02/2021

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BRIGNOLES

le

04/11/2022

Signature

Le Directeur
de la Régie des eaux de la Provence Verte


Gilles BERROU